



Déclaration de la FSU CTSD du 1^{er} avril 2019

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Avec le projet de loi pour une école de la confiance, **Jean-Michel Blanquer entend graver dans le marbre législatif les déterminants de sa politique éducative, qu'il décline depuis son arrivée au gouvernement.** Après les évaluations standardisées CP/CE1 et 6e, la réforme du lycée, Parcoursup, les mesures de cette loi consacrent le resserrement des apprentissages sur les fondamentaux, l'individualisation des parcours et des apprentissages, la mise sous tutelle de l'agir enseignant, la territorialisation du système éducatif ; tout en autorisant des cadeaux à l'enseignement privé et en restreignant la possibilité de formuler des critiques sur la politique éducative menée.

Il entend également placer **les écoles sous la tutelle d'un principal de collège** dans les établissements des savoirs fondamentaux, ces écoles du socle qui donneront le minimum aux enfants issus des classes populaires. Et pour les autres, l'empilement des bonus et de l'excellence, comme par exemple pour ceux des Établissements Publics d'Enseignement International (EPEI) aussi prévus dans la loi, véritables établissements d'élite, de l'élite pour l'élite...

Étonnante conception de la confiance à propos de laquelle notre ministre soliloque depuis près de deux ans maintenant... et puisque les enseignants ne pourront plus s'exprimer, tenus qu'ils seront à un baroque devoir d'exemplarité, et puisque le CNEC disparaît, remplacé par une instance d'évaluation, le CEE, dont les membres seront nommés par le ministre lui-même, Jean-Michel Blanquer est assuré que sa politique aura toutes les faveurs et saveurs de l'auto évaluation sans contre-pouvoir...

Il s'agit là d'une **terrible dérive autoritaire** que nous ne cesserons de dénoncer. Dans le berceau de la patrie des Droits de L'Homme et du Citoyen, nous assistons à une volonté de bâillonner, de menacer de sanctions, voire de gazer et de maltraiter physiquement des enseignant-e-s qui témoignent, critiquent, revendiquent comme nos collègues de l'académie de Toulouse lors de la manifestation du mardi 19 mars dernier devant les grilles du Rectorat.

Mouvement intra départemental

Les nouvelles modalités du mouvement intra départemental des professeurs des écoles imposées par le ministère pour la rentrée 2019 s'inscrivent dans la droite lignée du projet de loi

ministériel. Ces transformations, par leur contenu et la méthode, vont accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des enseignants sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation. Ne répondant à aucune demande des professionnels du terrain, les nouvelles règles vont soumettre les droits des personnels au fonctionnement aveugle d'un algorithme conçu de manière complètement détaché des besoins spécifiques de chaque département.

Le SNUipp-FSU 63 s'oppose à de tels changements qui conduiront à des affectations forcées sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie.

Pour les participants obligatoires, l'affectation deviendra une véritable loterie, voire une roulette russe. Quelle régression ! Nous ne pouvons que marquer notre ferme désapprobation à l'égard d'un projet ministériel qui va encore soumettre des centaines de nos collègues à l'incertitude, même si nous ne pouvons que louer la qualité du dialogue et la bienveillance manifestée par l'Inspection d'académie dans le souci d'adapter au mieux la commande ministérielle aux réalités de notre département et aux demandes des représentants du personnel.

Ce sont aussi les raisons pour lesquelles les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-Unsa, CGT éducation, Sud éducation ont déposé auprès du ministère **une alerte sociale** concernant les modalités du mouvement intra départemental des professeurs des écoles pour la rentrée 2019.

Partout sur le territoire, comme dans le Puy-de-Dôme, les enseignant-e-s se sont exprimés très majoritairement le 19 mars contre le projet de réforme de la Fonction Publique et la loi Blanquer. Elles et ils ont été très nombreux en fin de semaine dernière, et en particulier le samedi 30 mars, avec les parents d'élèves, pour défendre un autre projet pour l'Ecole.

D'ores et déjà, le SNUipp-FSU, nationalement et localement, appelle la profession à la grève le 4 avril pour le retrait de cette loi dangereuse pour le service public d'éducation.

Rythmes scolaires

Depuis 2013, **la réforme de rythmes** a dégradé les conditions de travail des enseignants (animations pédagogiques placées le mercredi après-midi ou le soir après la classe, compression des temps de concertation, temps des APC imposés par des municipalités, etc). De plus, elle n'a pas amélioré la réussite des élèves, raison pour laquelle elle avait été mise en place.

Dans un contexte de **conditions de travail de plus en plus difficiles**, des équipes veulent avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, tout en sachant que l'essentiel est ailleurs : baisse des effectifs, formation, amélioration des conditions de travail des enseignants notamment.

Nous vous demandons de prendre en compte les remontées des conseils d'école qui s'exprimeraient dans ce sens. Dans le cadre actuel insatisfaisant des réformes Peillon-Hamon-Blanquer, **le SNUipp-FSU 63 soutiendra les demandes des équipes sur la question des rythmes.**

Pour la FSU, les représentants au CTSD,
Florence BUSSIERE, Justine FERREOL et Jonathan BOUDET

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

